



**Fondation Nicolas Hulot
pour la Nature et l'Homme**
6 rue de l'Est
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 10 70
Fax : 01 41 22 10 99
www.fondation-nicolas-hulot.org

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme est régulièrement alertée à propos d'un projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer à la pointe nord de la rive sud de l'estuaire de la Gironde (33). Ce projet classé SEVESO 2 suscite une vive émotion et une large opposition de la part des élus, des populations et des associations, au regard des risques industriels et environnementaux encourus, très négativement ressentis par les populations.

La Commission nationale du débat public a été saisie et une Commission particulière, présidée par Monsieur Louis-Julien Sourd, a été mise en place. Ses travaux vont se dérouler jusqu'au 15 décembre prochain. La CNDP rendra ses consultations au printemps 2008. La société hollandaise 4Gas, maître d'ouvrage du projet, aura alors trois mois pour décider de son action. Si elle choisit de poursuivre son projet, elle devra solliciter les autorisations administratives nécessaires.

> Contexte

Sans préjuger des conclusions de la CNDP, la Fondation, au regard des propositions du "Pacte écologique" de Nicolas Hulot et de son CVE¹, souhaite répondre aux préoccupations des nombreuses personnes physiques ou morales qui l'ont sollicité, et contribuer à sa manière au débat public en cours.

Après les décisions du Grenelle de l'environnement, où toutes les conditions sont réunies pour que la France prenne enfin les mesures qui s'imposent pour engager notre société sur une nouvelle trajectoire de développement, la Fondation souhaite que les projets actuels de grandes infrastructures portuaires, dont les projets de terminaux gaziers en cours d'examen – Le Verdon, Dunkerque, Le Havre – ou en voie d'extension – Montoir-St-Nazaire et Marseille/Fos – soient l'occasion de décisions qui nous fassent progressivement entrer dans une "économie de développement et de territoires durables".

¹ CVE : comité de veille écologique.

→ Trois questions essentielles

Le projet du Verdon s'inscrit-il dans l'objectif d'une réduction par 4 des émissions françaises de GES en 2050 ? Quel est son impact sur les émissions de GES ? Est-il en cohérence avec l'objectif européen d'efficacité énergétique (réduction de 20%) d'ici 2020 ? Et si oui, y a-t-il nécessité de le faire ici, au coeur d'une zone de cette importance écologique pour la biodiversité et les activités marines (conchyliculture, aquaculture, pêche, tourisme...) et si exposée en termes d'accès et de circulation maritime ?

Le projet s'inscrit-il dans un choix clair d'aménagement durable du territoire respectueux des écosystèmes aquatiques et des zones humides, des activités primaires, de la productivité marine, des espaces naturels et des paysages du plus grand estuaire d'Europe ?

Particulièrement au regard de la situation préoccupante des grands estuaires français (Seine avec Port 2000, Loire avec Donges, Camargue avec Fos sur Mer) et des décisions gouvernementales en matière d'aménagement qui se sont toujours faites, au cours des trente dernières années, au détriment de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques, avec des pertes nettes majeures de surfaces, des fonctions et des services écologiques, presque toujours irréversibles. Et donc toujours au détriment de la pêche estuarienne et maritime.

Enfin, à l'heure où semble émerger localement la volonté d'un développement plus durable, et au-delà du débat particulier sur le port méthanier du Verdon, **quelle est la politique de protection et de valorisation des écosystèmes médocains et des sites naturels exceptionnels des deux rives de l'estuaire dans l'économie régionale, portée par les élus au nom des populations qui y vivent ?**

Pour la FNH, c'est la question essentielle qui est aujourd'hui posée au Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST), aux collectivités territoriales et à l'Etat. Aussi a-t-elle choisi d'exprimer sa contribution au débat pour favoriser la cohérence qu'elle appelle de ses voeux dans un choix à la fois national et régional d'aménagement durable et de "ménagement" du territoire.

→ L'efficacité écologique et climatique des grandes infrastructures, condition d'un développement durable des territoires

La préservation de la biodiversité et des services écologiques vitaux est au même niveau d'importance que le climat. C'est pourquoi toute infrastructure ou projet d'aménagement n'est pas recevable s'il n'est accompagné d'une analyse de ses impacts et de ses coûts en termes de changement climatique (contribution au scénario national de réduction par 4 des émissions de GES, de réduction de la consommation d'énergie et d'augmentation de l'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelable), de biodiversité, c'est-à-dire de changements d'usage des terres ou de ruptures de continuités biologiques, végétales, terrestres ou aquatiques. La perte nette de zéro biodiversité, particulièrement dans les estuaires, les zones humides, les espaces naturels et ruraux, doit devenir la règle de tout projet d'aménagement, d'infrastructures ou d'urbanisme, ainsi que l'a rappelé le Président de la République dans son allocution du 25 octobre dernier.

> Climat/énergie : jeu du marché, efficacité ou sécurité énergétique, qui croire ?

Comment le projet du Verdon s'inscrit-il dans le plan pluriannuel d'investissements pour la production d'électricité (PPI), à l'échelle nationale et régionale ?

La technologie de nouvelles centrales au gaz à haute performance énergétique, plus économe en terme d'énergie fossile et d'un meilleur rendement comparée aux centrales thermiques encore en fonction et en cours de renouvellement, n'est pas suffisante pour juger du bien fondé d'un projet particulier.

Ce projet doit s'intégrer dans la cohérence des projets de centrales au gaz à l'étude sur l'ensemble du territoire (13 000 MW en remplacement pour partie de centrales au fioul et au charbon, dont 9 000 MW de capacité nouvelle, selon des sources RTE), et contribuer au scénario national de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de GES et de développement des énergies renouvelables.

Le terminal gazier du Verdon participe-t-il de ce scénario national d'étape du bouquet énergétique français d'ici 2020 ?

Quelle est sa cohérence entre la décision d'amélioration de l'efficacité énergétique, le besoin de maîtrise de la demande et l'installation de nouvelles capacités de production (cf. la décision des chefs d'Etat de l'UE en mars, qui ont fixé l'objectif de réduire la consommation énergétique de 20% en 2020). Jeu du marché, efficacité ou sécurité énergétique, qui croire ? Et ces informations figurent-elles dans le dossier, sont-elles accessibles à tous ?

La capacité actuelle de stockage gazier de la France est-elle suffisante dans cette perspective ? Est-il pertinent de développer de nouvelles capacités, à cet endroit, ou convient-il de le faire sur des sites industriels existants ou à renforcer ?

Quelle est la capacité technique et industrielle de l'investisseur et de son (ses) opérateur(s) dans le projet en termes de prévention des risques industriels et de sécurité ?

Faute d'informations suffisantes, la Fondation n'est pas convaincue de la nécessité d'un tel projet en l'état.

> Biodiversité : "ménager" le plus grand estuaire naturel d'Europe

Les grands estuaires français ont connu, au cours du dernier siècle, une perte sévère de milieux naturels, de fonctions écologiques et de productivité. De fortes pressions d'aménagement au détriment des

milieux naturels demeurent sur l'estuaire de la Loire, avec l'extension envisagée de Donges, et sur la Camargue avec celle de Fos-sur-Mer. Une réduction supplémentaire des zones humides des estuaires n'est plus acceptable.

L'Institut français de l'environnement (IFEN), dans sa lettre d'information mensuelle (N° 120, octobre 2007), observe que l'artificialisation du littoral reste élevée et a beaucoup augmenté entre 1990 et 2000. Zones urbaines, industrielles et portuaires, réseaux de communication et espaces verts recouvrent 13% des communes littorales, soit près de trois fois plus que la moyenne métropolitaine.

Elle monte à 27% à moins de 500 m de la mer. Avec une forte extension dans les zones arrière et rétro-littorales (max entre 500 m et 10 000 m de la côte, jusqu'à 0,8% de territoire nouvellement artificialisé entre 1990 et 2000, soit quatre fois plus que la moyenne nationale).

Le morcellement des espaces agricoles et naturels a un impact important sur l'activité agricole déjà en forte difficulté, face à une pression immobilière de plus en plus forte, et sur la disparition des espaces naturels, de plus en plus éloignés des noyaux rélictuels de ces habitats conduisant à leur appauvrissement génétique et à la banalisation de la flore et de la faune.

L'estuaire de la Gironde est l'un des moins aménagés. Sa situation écologique est néanmoins très préoccupante : situation de l'aquifère sous la Gironde, qualité physico-chimique des eaux, continuités biologiques et poissons migrateurs, ressources halieutiques, pêcheries et cultures marines, situation critique de l'esturgeon d'Europe, maintien de l'élevage en zones humides, entretien et revalorisation des sites naturels...

De plus, la FNH constate que l'impact environnemental du projet n'est pas appréhendé dans la cohérence écologique et fonctionnelle de l'ensemble des écosystèmes, notamment en ce qui concerne



l'impact des infrastructures d'accès, de desserte et de construction d'un gazoduc (au service de quels intérêts : régionaux, nationaux ou étrangers ?). Le caractère cumulatif de ces impacts sur les milieux aquatiques et les milieux terrestres n'est pas posé, notamment en terme de ruptures de continuités végétales ou aquatiques à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale ou européenne, s'agissant d'impacts potentiels sur des sites du réseau Natura 2000.

La FNH considère que la vocation du plus grand estuaire naturel d'Europe se doit d'être confortée. Elle appelle de ses vœux un signal fort de la part de l'Etat et des collectivités territoriales pour une nouvelle politique de **"ménagement" du territoire** notamment en faveur des grands estuaires. Et pour la Fondation, la poursuite du Grenelle de l'environnement va devoir se jouer sur des dossiers comme celui-ci, après un débat public contradictoire et des décisions motivées de la part des autorités.

A l'heure où le Gouvernement envisage de créer une douzaine d'aires marines protégées, après les Parcs naturels marins de l'Iroise et de la Réunion, ou celui des Calanques dont le principe vient d'être accepté par les élus, la Fondation approuve l'initiative similaire prise pour l'estuaire de la Gironde.

Au-delà du projet particulier du Verdon, et sans se substituer aux consciences locales, la Fondation, aux côtés de ses associations partenaires comme CURUMA, appuiera un tel projet pilote porteur d'innovation, en harmonie avec les politiques publiques sur l'eau, la biodiversité et les espaces naturels, les ressources et le patrimoine maritimes ou l'écotourisme.

Les cahiers d'acteurs reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Pour joindre la Commission particulière du débat public :

Commission particulière du débat public - Projet de terminal méthanier au Verdon
17, cours du chapeau rouge - 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 52 59 31 - Fax : 05 56 52 71 47

Courriel : contact@debatpublic-terminal-leverdon.org

Site internet : www.debatpublic-terminal-leverdon.org